



Regard Béthemontois



Mairie de
Béthemont-la-Forêt
Rue de Montubois
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25

SOMMAIRE

- Page 3 L'EDITORIAL**
- Page 4 à 7 VIE LOCALE**
- Horaires Mairie
 - Vacances Partir en toute tranquillité
 - Renouveler vos papiers d'identité
 - Reprographie de documents
 - Démarches avant de réaliser des travaux
 - Rappel sur la salage de nos rues
 - La réforme des rythmes à l'école
 - Civisme
 - Trésorerie de Beauchamp Taverny
- Page 8 & 9 AGENDA**
- Calendrier des collectes
 - 9^{ème} Parmain Classic
 - Feu de la Saint Jean
 - Exposition de Sculpture
 - Fête du village
- Page 10 & 11 VIE LOCALE**
- Information sur la vie du Conseil Municipal
- Page 12 CONNUNAUITE DE COMMUNES**
- Page 13 à 17 BUDGET 2013**
- Pages 18 à 21 PLAN LOCAL D'URBANISME**
- Pages 22 & 23 CONTRAT RURAL**
- Pages 12 à 17 BUDGET 2012**
- Page 24 à 27 BILAN DU MANDAT**
- Page 28 à 31 UNE FIGURE BETHEMONTOISE**
- Pages 32 LES ACTIVITES DU C.C.A.A**
- La Galette des Rois
 - Après midi crêpes
 - A la découverte de la ville d'Amiens
- Page 33 VIE LOCALE**
- Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- Page 34 INFO PRATIQUE**
- La petite page verte

Photographie de la couverture :
Le verger des Perruches

Rédaction, photos et impression
réalisées par l'Equipe
Municipale
Responsable Christèle
BRUNETTI

L'Editorial



Cette année, peut être plus que les autres, nous attendons avec impatience le retour des beaux jours. Aussi, nous vous proposons un avant gout de l'été avec quelques évènements à noter dans vos agendas.

De nombreux Béthemontois sont sensibles à notre environnement, pourquoi ne pas participer à notre matinée fleurissement le 1^{er} juin.

Le feu de la Saint Jean le 22 juin marquera le passage à la saison estivale et sera propice aux bavardages autour de délicieuses pâtisseries et d'un feu d'artifice.

La page verte de notre revue vous donnera des conseils pour votre jardin, lieu un peu délaissé du à une météo peu clémente et vous permettra d'avoir de jolis massifs fleuris.

Notre village peut se valoir d'avoir des sentiers de randonnées. Connaissez-vous le sentier des lisières ? Ce balisage de 35km autour de la forêt de Montmorency permet de relier et de mettre en valeur des centres d'intérêts comme nos châtaigniers remarquables.

Tous ces moments agréables ne font pas oublier certaines échéances, tel que le budget primitif voté en Conseil Municipal le 4 avril dernier. Vous découvrirez un budget bien équilibré ou les dépenses sont mesurées, et les investissements réfléchis en adéquation avec les besoins de notre village.

Vous trouverez aussi dans ce numéro le bilan du mandat 2008 / 2014 retraçant toutes les actions achevées, ou en cours d'achèvement. Depuis mon élection, je n'ai cessé d'œuvrer pour le bien être du village et de ces habitants accompagné d'un équipe municipale assidue et volontaire.

Bonne lecture.

Le Maire,
Didier DAGONET

VIE LOCALE



N'attendez pas l'été pour faire renouveler vos papiers d'identité...



Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi :	09 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	09 h 30 à 12 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00
Samedi :	09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis les matins sur rendez-vous.

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport. Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, prenez dès à présent vos dispositions.

Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et/ou de votre passeport et, si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement :

- A la Mairie pour une demande de carte nationale d'identité ;
- Dans l'une des Mairies équipées d'une station biométrique et sur rendez-vous pour une demande de passeport.

Pour tout renseignement auprès des Mairies les plus proches : Domont 01 39 35 55 82, L'Isle Adam 01 34 08 19 07 et Taverny 01 30 40 50 60,

Vacances, partir en toute tranquillité

Réduisez les risques de cambriolages pendant vos vacances, faites surveiller votre domicile par la Gendarmerie de Mery sur Oise. Inscrivez-vous gratuitement à l'Opération Tranquillité Vacances et prévenez la Gendarmerie de votre départ.



Renseignements au 01 30 36 06 00

Ou sur le site de la Gendarmerie nationale www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Reprographie de documents



Compte tenu de la demande croissante de demande de copie de documents, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une tarification pour la reproduction de documents.

Cela signifie donc que les Béthemontois pourront toujours faire des photocopies en Mairie, mais ils devront s'acquitter des frais liés à ces copies, à savoir :

Reproduction au format A4 en noir et blanc : 0.18€ la copie,

Reproduction au format A4 en couleur : 0.25€ la copie,

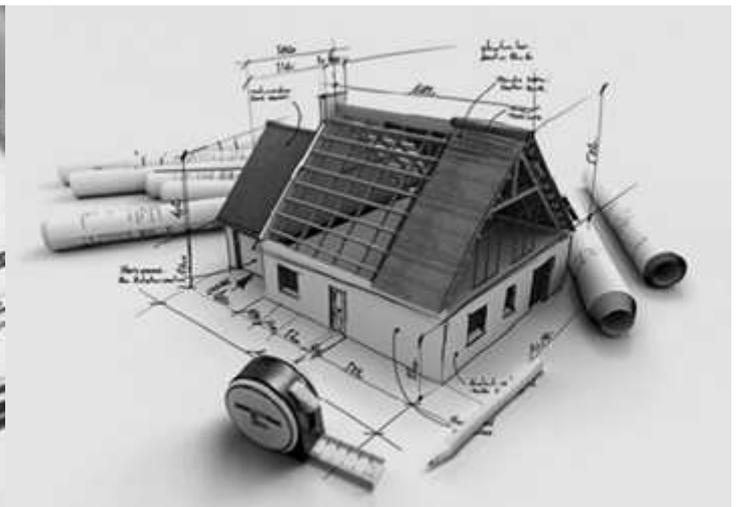
Reproduction au format A3 en noir et blanc : 0.30€ la copie,

Reproduction au format A3 en couleur : 0.50€ la copie.

Il est possible de régler en espèce (merci de vous munir de la monnaie) ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Cependant, les copies liées à une demande de la Mairie, demeurent gratuites. Exemple : photocopie d'un justificatif de domicile pour renouveler votre carte d'identité.

Démarches administratives à entreprendre avant de réaliser des travaux



Nous vous rappelons qu'avant d'entreprendre des travaux de modification extérieure de votre bâtiment (fenêtres, fenêtres de toit, ravalement,...) l'implantation d'un abris de jardin, la réalisation d'une clôture ou des travaux sylvicoles, vous devez les déclarer au préalable en Mairie

La qualité de notre cadre de vie concerne tous les Béthemontois et le respect des règles d'urbanisme et de l'environnement relève d'un acte civique. Vous ne pouvez donc pas réaliser de construction, d'aménagement, ou de modification extérieure de votre bien sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de la Mairie, par le biais d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire selon les cas.

Attention, entre le moment où vous déposez votre dossier en Mairie et l'obtention de votre autorisation pour débiter les travaux un délai de 3 mois peut s'écouler.

La création de travaux, sans autorisation n'est pas sans risque. C'est une infraction, qui peut poser des difficultés notamment en cas de vente du bien.

La secrétaire ainsi que les élus se tiennent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches ; n'hésitez pas à venir vous renseigner !

VIE LOCALE

Rappel sur le salage de nos rues



L'agent technique de la ville, quelques bénévoles et les élus ont été à pied d'œuvre depuis le début des intempéries en janvier, pour saler les rues de notre village.

Leurs missions ont été en priorité d'effectuer le salage de toutes les rues de notre village grâce au véhicule et à la saleuse achetée en 2008, puis ils ont procédé au déneigement des abords de la Mairie et l'accès de l'école

Il faut savoir que le sel n'a une action que si des voitures circulent dessus. Or, certaines rues sont parfois restées bien enneigées faute de passage de véhicules.

Au total, cet hiver, ce sont 11 tonnes de sel qui ont été utilisées à Béthemont-la-Forêt.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont participées aux travaux de déneigement pendant cet épisode hivernal.

La réforme des rythmes à l'école primaire

Le Gouvernement a promulgué le 24 janvier 2013 un décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires qui fixe de nouveaux principes. Cette nouvelle organisation doit être mise œuvre à la rentrée de septembre 2013 ou si la collectivité en fait la demande la réforme pourra finalement être mise en place au plus tard pour la rentrée de 2014.



Cette réforme implique pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt et Chauvry et les familles, des coûts supplémentaires importants et une réorganisation des activités péri et extrascolaires, mais aussi, pour les enseignants une réorganisation du temps d'apprentissage à l'école.

Que dit la réforme ?

L'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin. Une journée de classe ne doit pas excéder 5 heures 30 et une demi-journée ne doit pas dépasser 3 heures 30. La pause méridienne doit être au minimum de 1 heure 30.

Enfin, chaque enfant scolarisé doit pouvoir être pris en charge jusqu'à 16h30. Entre le temps scolaire et la pose méridienne, il reste donc 45 minutes en moyenne à la charge de la collectivité appelées temps d'activités périscolaires

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt et Chauvry a décidé de repousser l'application de la nouvelle organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, afin de réfléchir aux modalités de mise en place en concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, de prévoir les recrutements nécessaires et d'évaluer les surcoûts de la mise en place de ce nouveau dispositif.

Civisme : rappel de vos obligations

Si les Béthemontois ont des droits, ils ont aussi des obligations que certains ont tendance à oublier facilement.



Bénéficier d'un service de collecte des déchets nécessite de sortir ses poubelles sur les trottoirs, et il appartient à chacun de respecter les heures de sortie et surtout de rentrée afin qu'elles ne gênent pas le passage sur les trottoirs.

Par ailleurs, nous vous rappelons à l'approche des beaux jours que le règlement sanitaire départemental stipule que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ou de tout autre déchet est strictement interdit ». Il en va donc de même pour les tas de végétaux.

Enfin, les règles de stationnement des véhicules sont fixées par le code de la route. Il s'applique sur toutes les voiries de notre village. Les voitures ne doivent pas stationner sur les trottoirs, ce qui empêche le passage des piétons et est accidentogène.

La Gendarmerie est en droit de verbaliser les contrevenants.



TRESORERIE DE BEAUCHAMP-TAVERNY

La Trésorerie de Beauchamp - Taverny vous accueille du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30 avec ou sans rendez-vous.

Ses missions sont :

- La Gestion comptable et financière des collectivités de son ressort géographique. A ce titre, la trésorerie procède à l'encaissement des recettes communales et à la mise en œuvre des actions nécessaires au recouvrement des impayés; elle assure également le paiement des dépenses communales.
- Le Recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière) dans son ressort géographique.

Dans le cadre d'un accueil fiscal de proximité, la trésorerie peut recevoir vos questions concernant le calcul de l'impôt.

Vous pouvez également vous adresser au Service des Impôts des Particuliers de Saint Leu - 131 rue d'Ermont - 95328 St leu La Forêt - 01 30 40 66 00 - sip.saint-leu-la-foret@dgfip.finances.gouv.fr

- Autres missions : vente de timbres fiscaux, paiement des chèques sur le Trésor Public et encaissements pour d'autres centres des finances publiques.

Les modes de paiement acceptés par la trésorerie sont les espèces, les chèques (libellés à l'ordre du Trésor Public) et la carte bancaire (sauf pour le paiement des impôts)

121 chaussée Jules César
BP 30062
95250 Beauchamp
Téléphone: 01 39 95 41 90
Télécopie: 01 39 95 40 64
Courriel: t095024@dgfip.finances.gouv.fr

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h00 et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les mercredis 19 juin, 17 juillet, 21 août et 18 septembre 2013.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les vendredis.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 28 mai, 11 et 25 juin, 9 et 23 juillet, 13 et 27 août et le 10 et 24 septembre 2013.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille tous les jours sauf le mardi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h/12h et de 14h/18h,
les samedis de 9h/18h,
les dimanches de 9h/12h30.

- Champagne-sur-Oise vous accueille tous les jours sauf le jeudi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h/12h et de 14h/18h,
les samedis de 9h/18h,
les dimanches de 9h/12h30.

9^{ème} Parmain Classic

L'association pour les commerçants et artisans Parminois organise le **Dimanche 16 juin** un rallye promenade de voitures de collection, ce rallye traversera notre village et une petite dizaine de ces véhicules s'arrêteront place de la Pompe entre 10h45 et 11h00 afin que vous puissiez les contempler.



Fleurissement de notre village

Comme le veut la tradition tous les ans, c'est le **samedi 1^{er} juin 2013** qu'aura lieu le fleurissement de notre village, le rendez-vous est fixé à **9h00** devant la Mairie.

N'hésitez à nous rejoindre.

Pour tous renseignements contactez le secrétariat de la Mairie au 01.34.69.27.01

EXPOSITION DE SCULPTURE
du 15 au 22 juin 2013
Invité d'honneur Monsieur GALLOY



*Salle du Conseil Municipal
Rue de Montubois
Béthemont-la-Forêt*

Samedi 15 juin
de 15h00
à 18h00

Mercredi 19 juin
de 16h00
à 18h00

Vendredi 21 juin
de 16h00
à 18h00

Samedi 22 juin
de 15h00
à 18h00

Feu de la Saint Jean

La municipalité vous invite le **samedi 22 juin 2013** autour d'un superbe feu sur le terrain communal à partir de **21h30** avec le traditionnel concours de la meilleure pâtisserie. Cette soirée se clôturera par un feu d'artifice offert par la municipalité.



Fête du village

Pensez dès maintenant à noter sur vos agendas la fête de notre village qui se déroulera le **samedi 7 et dimanche 8 septembre 2013** prochain. A l'occasion de ce week-end, diverses manifestations seront organisées. Nous vous rappelons que cette manifestation est organisée par la municipalité de Béthemont la Forêt et les bénévoles au profit des écoles du RPI. Si vous souhaitez participer à cette organisation n'hésitez pas à nous rejoindre en vous renseignant auprès de la secrétaire de Mairie au 01 34 69 27 01.

VIE LOCALE

Information sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2013
--

9 élus étaient présents, 0 absent.

1 Approbation du PLU:

Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle que le PLU est arrivé à l'aboutissement de nombreux mois de travail. Après l'enquête publique des modifications ont été proposées au vue des observations du commissaire enquêteur et approuvées le 4 février dernier, par la majorité des Membres du Bureau Municipal.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré à la majorité, a approuvé le PLU, 7 voix pour et 2 voix contre (Messieurs CORMERY et POUILLART)

2 Institution du droit de préemption urbain:

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise qu'il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'instituer un droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune, en zone U et présente les plans afférents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé le droit de préemption urbain.

3 Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais de reproduction des documents administratifs:

Monsieur Le Maire précise que la Commune est régulièrement sollicitée afin de reproduire des documents. Aussi il a été décidé de créer une régie de recette, de nommer un régisseur et enfin instaurer des tarifs de reproduction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé ces trois points à l'unanimité.

4 Approbation du projet d'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village rue de Montubois:

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet est la conséquence d'une plainte déposée en Préfecture, suite à cela, ces services ont demandé à la Commune de régulariser les travaux réalisés en 2009, relatifs à l'aménagement de la plateforme du terrain communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 7 voix pour et 2 abstentions (Messieurs CORMERY et POUILLART), a approuvé le projet d'aménagement.

5 Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que l'église Notre Dame de la Pitié souffre de nombreuses remontées d'humidité et que la porte du local technique présente des signes de vieillesse. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, allant de 45% à 60%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande de subvention.

6 Site internet communal :

Monsieur Le Maire précise que le site internet communal a été lancé en janvier 2009, dès le début de la mandature.

Aujourd'hui, le Conseil Général nous a fait savoir que l'herbergeur actuel doit être changé pour 2014.

Aussi il est proposé de signer une convention avec l'Union des Maires du Val d'Oise pour bénéficier d'une mutualisation des moyens et une adhésion au projet « LesCommunesDuValdOiseSurLeWeb.fr ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité, l'adhésion au projet « LesCommunesDuValdOiseSurLeWeb.fr » et la constitution du groupe de travail afférent.

Information sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2013
--

8 élus étaient présents, 1 absent ayant donné pouvoir

1 – Approbation du compte-administratif 2012 et du compte de gestion 2012 :

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES. Considérant le résultat cumulé en investissement qui s'élève à -49 793.42€ et en fonctionnement à 242 942.00€, ce qui amène un résultat de clôture cumulé à fin 2012 à +173 148.58€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 abstentions Messieurs Claude POUILLART et Jacques CORMERY, approuve le compte administratif et compte de gestion 2012,

2 – Affectation des résultats :

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats tel quels : -l'inscription de 173 148.58 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté, -l'inscription de 49 793.42 € au chapitre 001 déficit du résultat d'investissement reporté, l'inscription de 49 793.42€ à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

3 – Approbation du budget primitif 2013 :

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2013 s'élevant à 793 929.96€ équilibré en recettes et en dépenses avec pour le budget de fonctionnement un montant de 541 579.86 € et pour le budget d'investissement un montant de 252 350.10 €

4 – Adoption du taux des quatre taxes :

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les taux des quatre taxes locales pour l'année 2013 Taxe d'habitation 16,86% ; Taxe foncière bâti 16,33% ; Taxe foncière non bâti 117,16% ; Cotisation foncière des entreprises (CFE) 14,34%. Les taxes n'ont pas été augmenté pour cet exercice.

5 – Demande d'une subvention pour les travaux de voirie auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Communauté de Commune du Val d'Oise et des Trois Forêts :

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, Considérant la nécessité de rénover la voirie rue des Petits Pavés, rue de la Croix Frileuse et rue de la Forge, Considérant l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 64 000€ HT, subventionnable à hauteur de 10 000,00€ par la Communauté de Commune et de 21 120,00 € par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement.

6 – Demande d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2013

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire, Considérant les difficultés que la Commune rencontre pour la fermeture des bâtiments publics (église et local technique) estimé pour un montant total prévisionnel de 7 960.00€ HT, le montant de la subvention attendue est de 4 776,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement

7 – Approbation du contrat rural

Monsieur Le Maire précise que le Contrat Rural a pour objet la réalisation de quatre opérations estimées à 299 500.00 € HT et subventionnées à hauteur de 75% ces travaux consistent à l'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village, des travaux de reprise des façades de la Mairie, la restauration de l'église Notre Dame de la Pitié 1ère tranche et la requalification des abords de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 abstentions Messieurs Claude POUILLART et Jacques CORMERY, approuve le projet de contrat rural.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 5 avril 2013

1) Fonds de concours voirie 2013

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder aux communes qui en feront la demande, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

Le taux de l'aide inscrite au fond de concours est de 20 % du montant hors taxes des travaux avec un minimum de 10 000 € pour les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry et de 15 000 € pour les communes de Nerville-la-Forêt et Villiers Adam.

2) Modification des statuts

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts s'est agrandi en accueillant la Commune de Nerville-la-Forêt.

Aussi afin de conserver le caractère rural de la Communauté de Communes, il a été décidé de changer le siège social. C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} juillet 2013, le siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts sera déplacée de l'hôtel de Ville de l'Isle Adam à celui de Presles.

3) Subvention à l'harmonie intercommunale

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer à l'harmonie intercommunale une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 000 €, pour l'année 2013.

4) Vote des taux 2013

TAUX D'IMPOSITION : Il est proposé de fixer, pour l'exercice 2013, le taux de chacun des impôts directs, comme suit : Taxe d'habitation 0,568 ; Taxe sur le foncier bâti 0,438 ; Taxe sur le foncier non bâti 1,85 ; Contribution foncière des entreprises 0,617. Le produit attendu des recettes est de 422 229,00 €

Après en avoir délibéré, les taux proposés sont votés à l'unanimité.

5) Budget prévisionnel 2013

Après en avoir débattu, le budget prévisionnel 2013, est adopté à l'unanimité, en équilibre des recettes et des dépenses : - En investissement à hauteur de 243 191,00 € ; - En fonctionnement à hauteur de 3 797 342,00 €

6) Composition du Conseil communautaire issu des élections de mars 2014

L'effectif du Conseil Communautaire tel qu'il est prévu par l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales serait le suivant à l'issue des élections de mars 2014 : L'Isle Adam 16 sièges, Parmain 7 sièges, Presles 5 sièges et Villiers-Adam, Nerville-la-Forêt, Béthemont-la-Forêt et Chauvry 1 siège chacun. Toutefois la Loi permet aux Communautés de Communes d'adopter une autre répartition des délégués. Aussi, les membres de la Communauté de Communes ont ainsi adopté une répartition équilibrée des différentes communes membres, tout en tenant compte du critère démographique. Ce qui amènerait à une représentation comme telle : L'Isle Adam 9 sièges, Parmain 5 sièges, Presles 4 sièges, Villiers-Adam 2 sièges, Nerville-la-Forêt 2 sièges, Béthemont-la-Forêt 2 sièges et Chauvry 2 sièges.

Budget 2013

Lors de la séance du 4 avril, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année 2013. Préalablement le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2012 ont également été approuvés et votés.

Ainsi, au titre de l'année 2012, le compte de résultat de la section investissement a fait apparaître un déficit net de - 22.620,00 € et l'ensemble de l'exercice dégagent un excédent de 101 702.23€ pour l'année 2012.

Concernant le budget 2013 de la commune, dont vous trouverez les grandes lignes ci-après, nous vous rappelons que celui-ci est divisé en deux parties :

1. Le budget de fonctionnement qui permet d'assurer les dépenses courantes et récurrentes de la commune (frais de personnel, frais généraux- électricité, chauffage, scolaire, fournitures, entretien courant....).
Ce dernier est financé par les Impôts et taxes collectés d'une part, et par les dotations de l'Etat d'autre part.
2. Le budget d'investissement qui prend en compte les dépenses à plus long terme est lui, financé en parti par des demandes de subvention auprès des collectivités (département, région,...) et le solde par la commune (excédent accumulé de trésorerie ou emprunt).



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (hors transfert en section d'investissement) budgétées pour 2013 s'élèvent à 416.850,00 Euros, dont 15 000,00 Euros à titre de réserve.

Cette augmentation, par rapport aux dépenses réalisées en 2012 (+ 57 k€), provient de l'augmentation de plusieurs postes de dépenses destinées à couvrir l'entretien courant de la commune afin d'en améliorer la qualité au profit des usagers.

Il est à noter également que l'année dernière, nos dépenses de fonctionnement ont baissé en volume (- 7k€ / - 1,6%) et ce malgré notre 1^{er} versement au syndicat d'assainissement nouvellement créé.

Pour finir, il est également à spécifier que contrairement aux budgets des recettes, le budget des dépenses est, lui, légèrement surévalué.

	2012		2013
	BUDGET	REALISE	BUDGET PRIMITIF
DEPENSES en €			
Charges courantes	113 200	100 002	124 950
Charges de personnel	113 300	104 071	117 950
Reversement au GIR	65 000	65 816	67 200
Charges financières	500	76	50
Autres charges de gestion courante	91 815	86 394	91 700
Dépenses imprévues	15 000	-	15 000
Charges exceptionnelles		3 144	
TOTAL dépenses de fonctionnement	398 815	359 503	416 850
Virement à la section d'investissement	114 054		124 730

Budget 2013

Les recettes de fonctionnement budgétisées pour 2013, estimées à 368 431,00 Euros, sont à périmètre comparable en retrait sensible vs 2013 (- 60 k€), et sont avant tout la résultante d'une approche prudente de notre part dans l'estimation des recettes et particulièrement pour celles relatives aux taxes additionnelles sur les droits de mutation et dotations de l'état qui ne sont pas connues au moment de l'élaboration budgétaire.

Pour rappel, sur l'exercice 2012 avait été perçu en recette exceptionnelle une indemnité d'assurance (33k€) suite au sinistre intervenu fin d'année 2011 dans la cantine (incendie).

En ce qui concerne les quatre taxes qui alimentent une bonne partie des recettes de la commune, il a été décidé dans un contexte où globalement les prélèvements augmentent, et malgré un taux d'inflation de 2% sur l'année 2012, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013.

	2012		2013
	BUDGET	REALISE	BUDGET PRIMITIF
RECETTES en €			
Impôts et Taxes	238 000	261 638	248 538
Taxes additionnelles droits de mutation	20 000	39 926	20 000
Autres attributions et dotations forfaitaires	68 024	84 215	66 243
Produits divers	42 525	42 379	33 650
Produits exceptionnels	23 080	33 047	-
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	391 629	461 205	368 431
Excédents antérieurs reportés	153 781	121 240	173 149
TOTAL RECETTES	545 410	582 445	541 580



	REALISE 2012	BUDGET 2013
TOTAL DEPENSES	- 359 503	- 416 850
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	461 205	368 431
Excédents antérieurs reportés	180 954	222 942
Affectation au budget d'investissements	- 59 714	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT cumule	222 942	174 523

Cet excédent de fonctionnement cumulé constitue un fonds de roulement qui est imputé en budget

Taux des quatre taxes et recettes prévus pour l'année 2013

-Taxe d'habitation :	16,86%	recettes attendues =>	141 793,00 €
-Taxe foncière bâti :	16,33%	=>	78 629,00 €
-Taxe foncière non bâti :	117,16%	=>	8 436,00 €
-Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	14,34%	=>	12 461,00 €

Total **241 319,00 €**

Budget 2013

BUDGET D'INVESTISSEMENT

UN PEU D'HISTORIQUE

Ci-dessous, l'évolution des investissements réalisés par la commune au titre de ces dernières années. On peut voir dans ce graphique, que sur les 4 dernières années, il y a eu un effort important sur les dépenses d'investissements réalisées et ce, sans dégradation des équilibres financiers de la commune qui présente à fin 2012 un excédent cumulé (fonctionnement et investissement) / trésorerie disponible de + 173 148,00 €.

Le budget d'investissement de l'exercice précédent était (hors remboursement d'emprunt et réserve pour travaux futurs) de 106 033,00 € + 32.541,00 € au titre d'engagement pris en 2011, soit 138 574,00 €. Il a été dépensé 136 617,00€ au titre de 2012.

A noter que tous les investissements réalisés au cours de ces dernières années ont été financés uniquement par les excédents de fonctionnement capitalisés, les remboursements de TVA et les demandes de subventions.

Pour rappel, la commune n'est pratiquement pas endettée et le solde du seul emprunt restant, contracté il y a une dizaine d'année, s'élève à 5.025,00 Euros au 31 décembre 2012.

Pour rappel, cet emprunt dont les remboursements sont payés par tous les Béthemontois a concerné l'achat d'un terrain en vue d'être par la suite rendu constructible pour pouvoir permettre à la commune lors de la vente de ce dernier de se constituer des réserves financières pour le futur et, ainsi faciliter les travaux d'embellissement (trottoirs, éclairage,...) qui seront nécessaires lors des prochains travaux d'assainissement. Ce terrain, dans le cadre du PLU voté récemment n'a pas pu être rendu constructible suite a une demande des services de l'Etat.

REALISATION DES INVESTISSEMENTS 2012

Les principales actions d'investissement 2012 ont porté sur des réfections partielles de voiries de notre village en fort mauvais état, sur la réfection de bâtiments municipaux et sur des dépenses d'honoraires pour préparer les projets d'avenir:

Voiries :

- Rue de la Pierre au Loup
- Allée des châtaigniers

Bâtiments et espaces :

- Remise en état du cimetière + création d'un columbarium,
- Réfection pont de Montubois
- Local place de la Pompe
- Réfection complète de la cantine

Equipement :

- Mise à jour logiciel de gestion pour la Mairie,
- Petit mobilier et équipements divers

Honoraires :

- Elaboration PLU (plan local d'urbanisme).
- Etudes pour le terrain communal, la raquette de retournement et l'espace public devant la Mairie.



Budget 2013

BUDGET INVESTISSEMENTS 2013

Grâce aux capacités d'autofinancement de notre commune, nous avons voté un budget global d'investissement (hors subvention) de 202 556,00 € (vs 231 984,00 € en 2012) qui se décompose en grande masse de la façon suivante :

- > 3 350,00 € au titre de remboursement d'emprunt
- > 125 298,00 € au titre d'actions d'investissements 2013
- > 73 909,00 € au titre de réserves pour travaux futurs

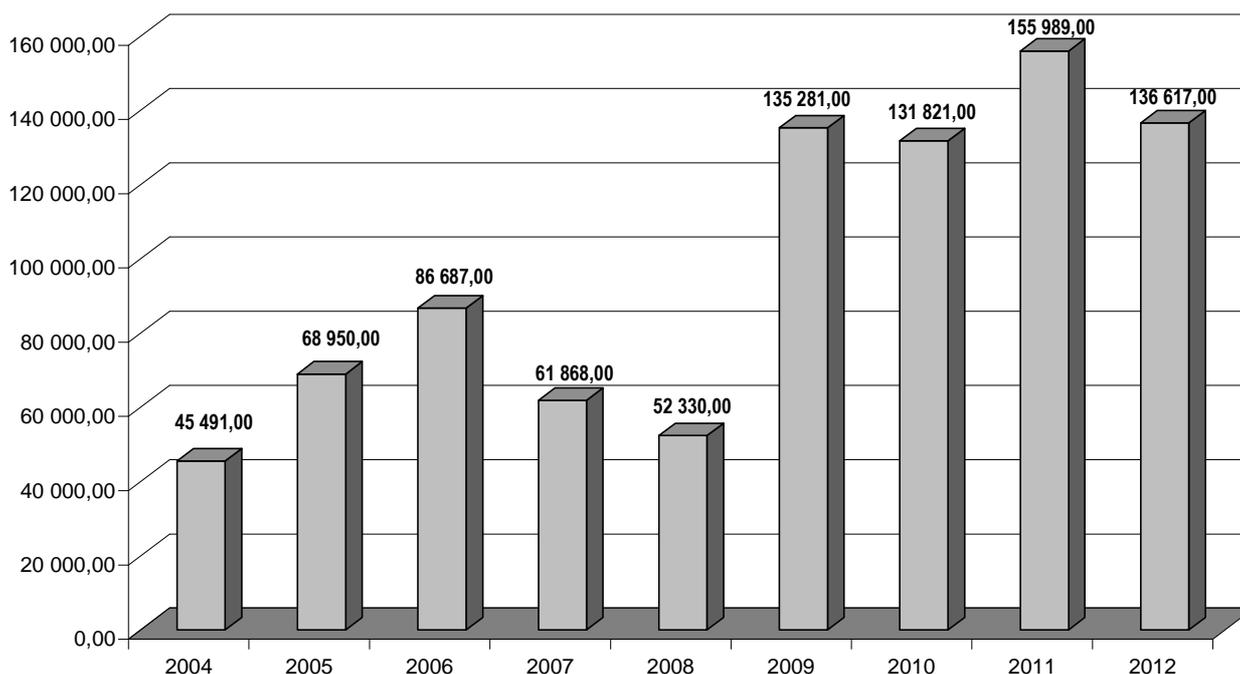
Seules, les deux premières lignes qui représentent 128 648 € seront engagées au titre de cet exercice.

Les actions d'investissements 2013 dont vous trouverez le détail ci-dessous seront financées à hauteur de 31 327,00 € par des subventions et 20 000,00 € par des remboursements de TVA.

Le coût net pour la commune, à savoir 77 321,00 €, sera financé par les excédents de fonctionnement accumulés.



Investissements réalisés en euros



Budget 2013

Détail des actions d'investissement 2013 prévues (montant 125 298,00 €) :

1 - Travaux d'amélioration de la voirie :

- Réfection deuxième tranche rue des Petits Pavés,
- Réfection de la rue de la Croix Frileuse
- Réfection de la Rue de la Forge



Rue de la Forge

2- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal :



- Grille et rampe pour l'église.
- Remise en état de la sirène,
- Réfection de la toiture du panneau d'affichage libre de la place de la Pompe,
- Changement de la porte du local technique de la Mairie
- Changement du ballon eau chaude à la cantine



3- Amélioration des moyens pour le travail du personnel communal :

- Petits matériels et équipements divers.

4- Honoraires / études :

- Honoraires reproduction pour le dossier PLU
- Honoraires pour études de divers projet aménagement du village (études engagées en 2012, payées en 2013)

Béthemont-la-Forêt Préserve son avenir



Photo Monsieur Francis MOUYEN

L'urbanisme de la commune de Béthemont-la-Forêt était régi jusqu'au début de cette année par un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui date de 1981, et dont la dernière modification a eu lieu le 18 septembre 2006. Ce document avait vieilli et ne permettait plus de répondre aux besoins et aux enjeux de la commune.

C'est en janvier 2009 que la municipalité a lancé l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme pour notre village: le Plan Local d'Urbanisme.

Élaboré en concertation avec les habitants et les Personnes Publiques Associées, le PLU doit également obéir aux lois et règlements qui s'imposent à nous et plus particulièrement le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Ile de France ainsi que les règles qui s'imposent aux sites classés.

Du PLU découlent les grandes orientations de la politique de notre village en matière d'aménagements, d'urbanisme et de protection de notre environnement sur les 15 ans à venir.

Les choix faits en 2013 répondent non seulement aux préoccupations d'aujourd'hui mais également anticipe ceux de l'avenir. Aussi, lors du Conseil Municipal du 14 mars dernier les élus ont adopté à la majorité le Plan Local d'Urbanisme en apportant des modifications au projet de P.L.U qui avait été présenté lors de l'enquête publique, en tenant compte des réserves émises par le commissaire enquêteur.

Extrait du rapport relatif à l'enquête publique du P.L.U du commissaire enquêteur

souhaitable pour un document d'urbanisme tel que le PLU.

Ayant conclu, qu'après les constatations et rappels faits ci-dessus je pouvais rendre un avis, j'émet un **AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES** au projet de révision du POS de Béthemont-la-Forêt valant élaboration du PLU.

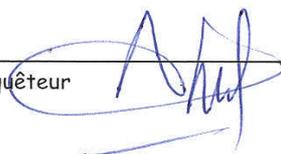
9.3 Réserves du Commissaire

- N°1 : Consulter la Commission Départementale de la consommation des espaces agricole afin d'étudier la possibilité de diminuer la zone A au profit de la zone UB afin de permettre la construction de logements en adéquation avec les objectifs du SDRIF et SCoT.
- N°2 : Compléter le document n°03 du dossier d'enquête publique « Orientations d'aménagement et de programmation » en précisant les conditions d'aménagement :
 - au 19 rue de la Vieille France (qui ? quoi ? comment ?),
 - sur les parcelles dites en « dents creuse »
 - et sur les bâtiments à potentiel de changement d'affectation.
- N°3 : Prendre en compte les demandes de modification émanant des services de l'Etat :
 - Classer en sous-secteur de zone naturelle N le lieu-dit la « Ferme de Montaugland »,
 - Justifier davantage, dans le rapport de présentation, l'intérêt paysager des secteurs Ap,
 - Reclasser le couloir boisé zoné Nj en zone naturelle N
- N°4 : Compléter le règlement d'urbanisme en tenant compte des remarques formulées par :
 - les services de l'Etat (☞risques d'inondation, retrait-gonflement et de mouvements de terrains),
 - la population (☞forme et aménagement de la raquette de retournement, faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite aux abords de la mairie, isolement acoustique des nouveaux logements),
 - le commissaire enquêteur (☞définition claire des possibilités et conditions de recours aux moyens de production d'énergies renouvelables tel que les panneaux solaires, indiquer le niveau de qualité exigé - HQE ou équivalent – pour les nouveaux logements, préciser les règles d'autorisations de construire en zone N, étudier la problématique de stationnement dans le quartier de la Ferme de Montaugland,
- N°5 : Intégrer la station d'épuration et le futur réseau d'assainissement dans le PLU comme cela est demandé dans le § « les services à la population » page 108 de la 2^e partie du SCoT. L'un des objectifs du PADD de la commune est « d'améliorer la qualité de l'eau ». Cela passe donc nécessairement par la mise en œuvre du réseau d'assainissement.

Fait à Soisy sous Montmorency le 30 décembre 2012

Claude Andry, Commissaire Enquêteur

Claude ANDRY - Commissaire Enquêteur



68

P
l
a
n

L
o
c
a
l

d'
u
r
b
a
n
i
s
m
e

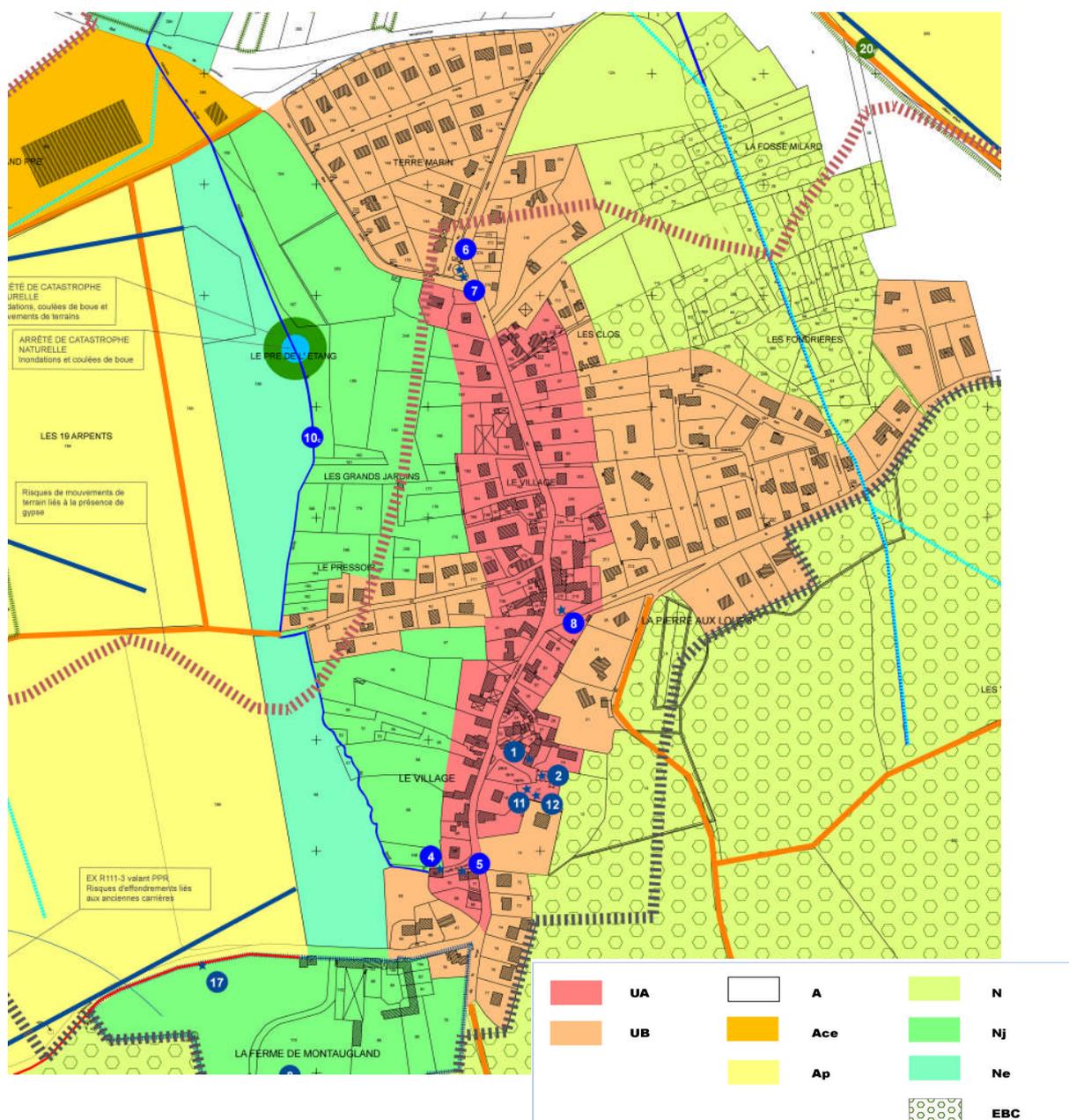
Plan Local d'Urbanisme

Ce document approuvé présente clairement les orientations d'aménagement du village au travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, qui a été largement présenté dans les précédentes revues. Les élus ont aussi, voulu au travers de l'article L 123-1-7 assurer la protection du patrimoine communal

Le règlement et le plan de zonage du PLU répondent aux attentes des Béthemontois. Tout d'abord en renforçant la protection des zones naturelles. En particulier avec la mise en place d'une part de la zone Ap dans lequel aucune construction n'est autorisée, à l'exception d'installation d'intérêt général et aussi, d'une zone Ne qui prend en compte les trames bleues et vertes dans le cadre des continuités écologiques. Enfin, le PLU permettra aux habitants de réaliser quelques constructions qui s'intégreront dans le tissu urbain constitué de notre village sans empiéter sur les zones agricoles

Aussi, afin de présenter ce nouveau document d'urbanisme, il sera distribué fin juin à l'ensemble des foyers une brochure qui expliquera les nouvelles règles en matière d'urbanisme pour notre commune. Mais dès à présent vous pouvez consulter l'ensemble du dossier sur le site du village www.bethemont-la-foret.fr.

Extrait du plan de zonage du PLU approuvé le 14 mars 2013



Information de dernière minute

Le 17 mai dernier la commune de Béthemont-la-Forêt a reçu un courrier en recommandé de Monsieur Etienne BOHLER Président de l'Association « les Amis de la Terre du Val d'Ysieux » et de Monsieur Jean Claude PIERSON Président de « l'Association pour la Protection de Béthemont-la-Forêt, des communes environnantes et leur Environnement ».

Dans ce courrier ces personnes nous informes qu'ils ont déposé le 14 mai dernier auprès du Tribunal Administratif de Gergy une requête en annulation de deux délibérations en date du 14 mars dernier.

La première qui a pour objet l'approbation du Plan Local d'Urbanisme
Les éléments évoqués sur la forme sont : La non consultation de la commission départementale des sites et l'incohérence entre les différents documents qui constituent le PLU concernant la plateforme du terrain communal et la raquette de retournement.
Sur la forme il est évoqué la violation du décret classant la vallée de Chauvry.

La seconde requête a pour objet l'approbation de l'avant projet de l'aménagement du terrain communal rue de Montubois et autorisant le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour ce terrain et à signer tous les actes y afférents.
Les éléments évoqués sur la forme sont : la délibération approuvant l'aménagement n'est pas autorisé par le PLU approuver le 14 mars 2013.
Sur la forme il est évoqué la violation du décret classant la vallée de Chauvry.

Que va-t-il se passer à présent

La requête sera prochainement communiquée officiellement par le greffe du tribunal à la Mairie qui présentera des "observations en défense" au travers un mémoire, dans un délai fixé par le juge. Puis un juge instruira le dossier avant de le présenter lors d'une séance de jugement. Au terme de l'audience, l'affaire est mise en délibéré. Enfin la décision est ensuite prononcée en audience publique.

La Municipalité n'étant pas spécialiste dans les procédures mises en cause, elle ne portera aucun jugement prématuré sur cette action en justice entreprises auprès du Tribunal Administratif et s'en remettra aux avis de celui-ci.

Aussi, en attendant que le jugement soit rendu le P.L.U est toujours applicable pour les permis de construire ou les déclarations préalables qui seront déposés en Mairie.

Compte tenue de la complexité du dossier la municipalité aura vraisemblablement recourt à des spécialistes dans le domaine des droits du sol afin de défendre sa position sur ces deux points.

Ce que combat l'Association « les Amis de la Terre du Val d'Ysieux » et « l'Association pour la Protection de Béthemont-la-Forêt, des communes environnantes et leur Environnement » au travers cette requête, ce sont le projet de requalification de la plateforme du terrain communal qui accueil entre autre la fête du village, et le projet de réaliser une raquette de retournement en bas de la ruelle du Pressoir présentés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ils ne remettent pas en cause le Plan de Zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le 19 rue de la Vieille France ainsi que le Règlement du P.L.U

P
l
a
n

L
o
c
a
l

d'
u
r
b
a
n
i
s
m
e

contrat rural

Poursuite des travaux relatifs à l'embellissement de notre village et de l'amélioration de notre cadre de vie.

Cette année sera principalement consacrée, à la finalisation des projets conclus dans le cadre d'un contrat rural voté par le Conseil Municipal en date du 4 avril 2013.

Ces projets seront relatifs à l'aménagement de certains lieux de la commune ou à la rénovation de bâtiments communaux.

La mise en place de ce contrat rural est très importante pour notre commune pour au moins 2 raisons.

Premièrement, elle permet de planifier sur un horizon de 3 à 4 ans des investissements relativement importants qui permettent une réflexion sur la priorisation des axes d'amélioration de notre cadre de vie.

Deuxièmement, les investissements relatifs à ce contrat rural permettent de recevoir des subventions importantes, du Conseil Régional et du Département du Val d'Oise à hauteur de 75% du montant des travaux hors taxes.

Dans ce contrat rural, la municipalité a retenu quatre opérations dont l'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village, les travaux de reprise des façades de la Mairie, la restauration de l'église Notre Dame de la Pitié et la requalification des abords de la Mairie.

L'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village



Ces travaux consisteront à mettre en valeur les points de vue vers la vallée au Nord, afin d'intégrer la plate-forme dans le paysage. Une technique de végétalisation va être mise en œuvre afin d'engazonner cet espace. Le long de la route en amont, des bosquets d'arbustes viendront séquencer les vues depuis le talus côté rue de Montubois. Devant le pignon et le Poste EDF des arbres et arbustes seront plantés. Le talus côté rue sera reprofilé afin d'obtenir une bande enherbée homogène. Elle sera délimitée par des bordures en grès, d'une hauteur dissuasive pour interdire le stationnement. Un verger d'arbres fruitiers anciens sera planté en contre bas de la plate-forme. Enfin les liaisons piétonnes et cavalières seront maintenues dans l'aménagement afin de permettre aux randonneurs et aux cavaliers de se rendre en forêt.



Travaux de reprise des façades de la Mairie

Ces Travaux consisteront au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment qui sont rendues nécessaire pour améliorer la performance énergétique de celui-ci, ces travaux seront un moyen efficace de réaliser des économies d'énergie.

Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié

A la fin de l'année 2009 la commune de Béthemont-la-Forêt a commandé un diagnostic d'état des ouvrages de l'église communale Notre Dame de la Pitié à Monsieur Frédéric DANTON architecte. A l'issue de cette étude La municipalité a choisi de retenir dans un premier temps une première tranche de travaux pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de la Pitié qui consisteront à la réalisation des travaux d'assainissement du bâtiment afin de résorber les problèmes d'infiltration d'eau provenant de la toiture du chœur et du sol.



Requalification des abords de la Mairie

Ce projet a pour objet la requalification de l'espace public qui se situe devant la Mairie, l'Église et l'école communale. Cet aménagement consistera à la mise en place d'un bassin de récupération des eaux pluviales enterré pour l'arrosage, au réaménagement de l'accès à l'église ainsi qu'à la Mairie et à la réalisation d'un espace de stationnement pour le car du ramassage scolaire. Enfin il sera réalisé une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un espace vélo.

Opération	Date prévisionnelle de réalisation	Coût prévisionnel
Aménagement du terrain communal et de l'entrée du village	Septembre 2014 à mars 2015	85 000,00,€ H.T
Travaux de reprise des façades de la Mairie	Juin 2015 à septembre 2015	42 5000,00 € H.T
Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié 1ère tranche	Mai 2016 à septembre 2016	53 000,00 € H.T
Requalification des abords de la Mairie	Juin 2016 à novembre 2016	119.000,00 € H.T
Coût total des opérations		299 500,00 € H.T

Le montant total des subventions attendues est de 220 385,00 € que le Conseil Régional et la Département pourraient nous attribuer dans le cadre de ce contrat rural. Le montant total restant à la charge de la commune après récupération de la TVA sera de 92 300,00 €. Ces travaux seront réalisés sur quatre années

Bilan du Mandat

Il nous est paru utile de rappeler dans ce bulletin l'action municipale telle qu'elle a été conduite par l'équipe en place depuis mars 2008.

Nous sommes en effet comptables devant nos concitoyens des décisions que nous sommes amenés à prendre et à mettre en œuvre à l'échelle de notre village, décisions qui ont des répercussions certaines sur notre vie de tous les jours.

Les choix que nous avons faits et les opérations que nous avons réalisées répondent aux engagements pris vis-à-vis des électeurs, mais ils sont aussi tributaires d'événements extérieurs qui s'imposent à nous ou qui nous amènent à infléchir nos perspectives.

De nos objectifs propres, tels que nous vous les avons présentés en 2008, et des contraintes externes, sont issues les opérations réalisées durant ce mandat. Les plus significatives vous sont présentées, en reprenant les grands domaines qui composent la vie municipale, sachant qu'il nous reste à achever, ou à finaliser dans les mois qui viennent certains dossiers, comme l'assainissement.

Pour toutes ces actions, c'est une même vision qui nous guide : l'intérêt collectif et continuer à faire de notre village un cadre de vie agréable, des équipements adaptés aux exigences de notre temps, qui protège et valorise son patrimoine naturel.

UN PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX POUR DES VOIRIES RENOVÉES



Tout le monde s'accorde à dire que nos voiries communales sont dans un très mauvais état. Les travaux nécessaires à leurs entretiens sont donc importants et coûteux. Ce poste est donc tout naturellement le premier dans le budget communal que nous consacrons à l'investissement.

Une amélioration progressive, mais perceptible, est donc en cours avec plusieurs tranches de travaux réalisés durant ce mandat.

Depuis 2008, plusieurs voiries ont bénéficié d'importants travaux de réfection. La ruelle du Pressoir, la rue des Petits Pavés pour sa partie basse, la première tranche de l'allée des Châtaigniers, le Chemin de la Pierre aux Loups et les trottoirs de la Rue de Montubois. Ces travaux ont pu être menés à bien grâce au concours financier de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et au Conseil Général.

Tandis que la deuxième partie de la rue des Petits Pavés, la rue de la Forge et une première tranche de la rue de la Croix Frileuse devraient être réalisées cette année, si le Conseil Général nous octroie une aide financière.

Chiffres clés 2008/2013

- 3 952 ml de voirie à entretenir
- 457 000,00 € de travaux

Bilan du Mandat

BATIMENTS COMMUNAUX



Notre commune ne possède pas un patrimoine important de bâtiments, celui-ci est constitué de la Mairie, l'Église, des bâtiments dédiés à l'école et enfin des locaux techniques.

La politique menée par le précédent mandat a été poursuivie et nous avons entrepris durant cette mandature la réfection de la cantine à la suite de l'incendie survenu en 2012, le remplacement de la chaudière pour l'école et la Mairie, la réfection du sol de la classe du bas, l'achat d'un abri de jardin pour stocker du matériel, le

remplacement des portes du local technique place de la Pompe et il a été réalisé dans l'enceinte du cimetière un columbarium.

Cette année nous projetons de mettre en place une grille devant la porte de l'Église, de remplacer la porte du local technique de la Mairie, la réfection de la sirène et le remplacement du chauffe-eau de la cantine.

Chiffres clés 2008/2013

➤ 240 000,00 € de travaux

JEUNESSE

Notre municipalité soutient activement l'action en faveur de nos jeunes au travers du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry présidé par notre Maire Didier DAGONET. Durant ces cinq années passées le syndicat a du mettre en place un transport scolaire entre nos deux villages et l'organisation d'un accueil périscolaire, suite à la cessation d'activité de l'association des Petits Chauvriots en septembre 2008. Depuis juin 2009 chaque enfant qui quitte notre école communale pour le collège se voit remettre un dictionnaire. Enfin en 2012 le syndicat a lancé une consultation pour le service de restauration afin de répondre aux nouvelles exigences dans ce domaine.

Par ailleurs, notre commune organise depuis 2008 avec l'école de Béthemont-la-Forêt la plantation d'un arbre chaque automne pour sensibiliser les enfants au respect de notre environnement. Enfin, chaque année la commune reverse aux coopératives scolaires les bénéfices de la fête communale pour aider les enseignants à mettre en place des projets pédagogiques de qualité.

Chiffres clés 2008/2013

➤ 93 900,00 € pour l'année 2012 consacré à nos jeunes



Bilan du Mandat

PATRIMOINE COMMUNAL

La Municipalité au travers des différentes actions menées a contribué à l'entretien et à la mise en valeur du patrimoine communal. Ces actions ont consisté à la réfection de l'horloge de la Mairie, la remise en état des bassins du lavoir, le redressement de la croix du cimetière ou encore des travaux d'entretien des vitraux de l'Église. Ce fut aussi, un diagnostic complet sur l'état de l'Église qui a permis d'établir un programme de travaux qui seront financé dans le cadre d'un contrat rural.



Chiffres clés 2008/2013

➤ 21 000,00 € de travaux

COMMUNICATION

C'est au travers du « Le Regard Express » que nous vous communiquons les flashes d'informations qui font le trait d'union entre les magazines d'information « Le Regard Béthemontois » qui vous est distribué trois fois par an, ce bulletin qui se veut être le fidèle écho de ce qui se passe dans notre village est complété par le site Internet www.bethemont-la-foret.fr créé au début du mandat. Celui-ci est en cours de réorganisation afin de vous proposer pour cet automne un site plus convivial. Les objectifs étant d'actualiser le portail municipal pour répondre aux enjeux d'une information de proximité en temps réel et surtout disposer d'un outil qui puisse supporter les évolutions et nouveaux services possibles



Chiffres clés 2008/2013

➤ 19 Regards Béthemontois



ANIMATIONS

Depuis le début de ce mandat, les animations qui vous sont proposées tout au long de l'année se sont considérablement enrichies. En plus de nos traditionnelles animations que sont : Béthemont en Fête, le feu de la Saint Jean et le cyclo-cross, la municipalité a organisé et mis en place avec l'aide de bénévoles de nouvelles animations, tel que le fleurissement de notre village avec la participation de notre commune au concours des villes et villages fleuris de notre département. L'animation de Noël proposée chaque année pour le plaisir des jeunes et des moins jeunes. Dernièrement vous avez pu assister à une pièce de théâtre « Poivre de Cayenne » et une présentation de la Vie du Père Joseph, ces deux animations ont vu le jour grâce à l'implication de quelques Béthemontois. Depuis 2010, la Municipalité a souhaité rendre hommage aux personnes récipiendaires de la médaille du travail en les invitant en fin d'année à retirer leur médaille lors d'une cérémonie. Enfin, nous ne pouvons pas parler d'animation sans évoquer notre exposition d'art mise en place depuis 2009 par les membres du Centre Communal d'Action Social, cette exposition a permis de découvrir déjà 6 artistes Béthemontois.

Bilan du Mandat

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme restera le dossier du mandat qui a permis à notre village d'avoir un document d'urbanisme permettant de préserver notre environnement et de se projeter dans l'avenir, mais ce ne fut pas la seule action durant la mandature en faveur de la protection de notre environnement. Le 4 octobre 2010 fut signé avec le département la Charte de la Vallée de Chauvry mettant en avant la nécessité pour notre village de réaliser un assainissement collectif. Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 les élus ont demandé que la forêt de Montmorency soit classée en « Forêt de Protection ».

Plus proche de nous depuis le 1^{er} janvier 2013 nous bénéficions d'une eau beaucoup moins calcaire et présentant des caractéristiques physicochimiques beaucoup plus sécurisantes pour notre consommation.

Enfin comment ne pas évoquer le dossier assainissement, depuis mars 2008 vos élus n'ont pas cessé de mettre en avant ce dossier prioritaire pour notre village. Aussi, il faut rappeler qu'une étape importante a été franchie avec la création du Syndicat Intercommunale d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry au début de l'année 2012 avec la commune de Chauvry dont Monsieur Didier DAGONET est le président. Dans le courant de l'été des études géotechniques et des levés topographiques seront réalisées sur nos deux communes. Nous ne manquerons pas de vous faire un point sur ce dossier avant la fin de cette année.

FINANCES

UN MANDAT MARQUÉ PAR DE NOMBREUX INVESTISSEMENTS

Gâce à l'excédent dégagé du budget de fonctionnement, à différentes subventions d'équipement, nous avons pu entreprendre de nombreux investissements pour mettre à niveau les équipements et aménagements communaux.

Durant les 6 ans du mandat nous avons réalisé pour près de 762 000,00 €uros d'investissements répartis entre les infrastructures scolaires, les bâtiments communaux et les aménagements de voirie.

Malgré une légère augmentation des taux d'imposition qui a suivi l'inflation au cours du mandat, les recettes dont dispose la commune sont plafonnées à environ 326 000,00 €uros.

Ceci est la conséquence de la diminution des dotations de l'État et des autres collectivités territoriales.

Grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget a toujours réussi à dégager un excédent annuel d'environ 26 000 euros, ce qui nous a permis d'autofinancer nos investissements sans emprunter durant la mandature et de rembourser le capital des emprunts contractés durant le mandat précédent. Ce qui nous permet de disposer d'un fond de roulement d'environ de 150 000,00 €uros pour des investissements futurs.

Figure Béthemontoise

Joseph Wresinski, l'engagement pour la dignité de tous

Il y a 25 ans disparaissait le père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde. Cet homme discret, à l'origine d'innovations majeures dans la vie publique nationale et internationale, a résidé au 6 rue de Montubois de 1982 à 1988 pour des temps de recul et de travail.

Le 9 février dernier, à l'invitation du Maire et avec le soutien d'un petit comité, une quarantaine de Béthemontois et de résidents de communes avoisinantes se sont retrouvés dans la salle de classe de la commune pour une soirée d'échanges pour évoquer son souvenir.



Le créateur d'un mouvement de rassemblement autour des plus exclus

ATD Quart Monde rassemble des personnes de toutes origines et de toutes convictions, unies par la volonté de ne laisser personne de côté, et en priorité les personnes et familles en situation de grande pauvreté. Joseph Wresinski a initié ce Mouvement avec des familles exclues dans le camp de sans-abris de Noisy-le-Grand (Val de Marne). Son action s'est étendue progressivement à travers le monde et agit directement dans une trentaine de pays, avec des liens de collaboration avec des personnes et des groupes attachés aux mêmes objectifs dans plus de 100 pays.

Son centre mondial est réparti entre les trois sites de Baillet-en-France, Méry-sur-Oise et Pierrelaye. Une centaine de personnes collaborent à ce centre mondial et assument différentes responsabilités : délégation générale, formations, relations internationales, accueil de sessions, finances, recherche et mémoire, etc.



Le Centre International Joseph Wresinski à Baillet-en-France

Figure Béthemontoise

Pour ATD Quart Monde, la personne en situation de pauvreté est considérée comme un acteur de sa propre vie et aussi un acteur de la transformation de nos sociétés en vue du respect de la dignité de tous et les plus exclus sont ceux qui permettent à l'humanité de se rassembler dans cet objectif.

Cette approche conduit les membres d'ATD Quart Monde à rejoindre des lieux de grande exclusion : quartiers dégradés, familles isolées à cause de la pauvreté.



Joseph Wresinski avant 1957

Au cœur de cette aventure, il y a un homme étonnant, venu du monde de la misère, qui a su rassembler des personnes très différentes, Joseph Wresinski.

Ils agissent avec ces personnes et familles pour susciter des initiatives qui renouent les liens entre tous : bibliothèques de rue, festivals des arts et des savoirs, démarches auprès de la mairie ou d'autres autorités pour rétablir les droits, mais aussi action nationale, européenne et internationale pour faire évoluer les lois et les pratiques afin que nos façons de vivre ensemble donnent une place et un rôle à chacun.



1987 voyage en Thaïlande



Le 24 juin 1983 à Méry sur Oise rencontre avec Dom Helder Camara

Figure Béthemontoise

Un homme discret qui a impulsé de profonds changements

« C'est à un grand de ce monde, pourtant inconnu du public, que nous voulons rendre hommage », annonce à la radio un présentateur, le 14 février 1988 au soir. « Il s'agit de Joseph Wresinski, le fondateur d'ATD Quart Monde. » Tout est dit : un homme qui a changé le regard du monde et qui pour autant reste inconnu de beaucoup.

Pourtant, 25 ans après sa disparition, l'influence de cet homme, de sa pensée, de son action, de sa vision du monde, de sa spiritualité, ne cesse de s'étendre. En septembre dernier, par exemple, les Nations Unies, en adoptant des Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, ont repris à leur compte un des points centraux de sa réflexion : « les États doivent assurer la participation active, libre, éclairée et constructive des personnes vivant dans la pauvreté à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des décisions et des politiques qui les concernent. » (paragraphe 38 des principes directeurs).



Joseph Wresinski rencontre en 1984 Perez de Cuellar secrétaire général de l'Organisation des Nations unies

Le rassemblement que le père Joseph organise au Trocadéro à Paris le 17 octobre 1987 est à le point de départ de la création d'une Journée mondiale du refus de la misère, journée reconnue par les Nations Unies depuis, et marquée dans de nombreux pays.

Cet homme qui a lui-même grandi dans la pauvreté est l'auteur du rapport du Conseil économique, social et environnemental le plus diffusé jusqu'à nos jours : *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, adopté en février 1987. Depuis, le « Rapport Wresinski » a inspiré des politiques publiques et une nouvelle façon de comprendre les droits de l'homme.

Joseph Wresinski est aussi celui qui a « remué la vie » des personnes, pauvres ou riches, qu'il rencontrait. L'une d'elles, Marie Jahrling, soulignait : « Grâce à lui, j'ai compris, nous avons compris, que nous étions des personnes à part entière, que nous n'étions pas des parasites. »

Elle soulignait un autre point, peut-être encore peu relevé pour

le moment : « Il y a aussi le sens de la recherche. Cela ne s'était jamais fait avant : pourquoi y a-t-il des pauvres ? D'où viennent-ils ? Quelle est leur histoire ? Quels sont leurs quartiers ? [...] Enfin, il a fait appel à d'autres milieux, à tous les milieux. Un appel à se réunir autour des plus pauvres, un appel à aller plus loin, à voir plus loin. »



Trocadéro 17 octobre 1987

Figure Béthemontoise

Joseph Wresinski, béthemontois discret et attentif

Lors de la soirée du 9 février, plusieurs personnes ont évoqué la personnalité du père Joseph, après la projection du documentaire « Joseph Wresinski : 50 ans de combat contre la misère ».

La maison du 6 rue de Montubois où vécut le Père Joseph Wresinski

Ses voisins immédiats, Françoise et Jean-Pierre Chaudin ont parlé d'un homme attentif à leurs enfants, offrant des cadeaux pleins de sens en particulier à leur fils aîné, Vincent.

Aux funérailles du Père Joseph à Notre Dame en février 1988, Jean-Pierre Chaudin fut frappé par le mélange de personnalités politiques connues comme Philippe Séguin, comme de nombreux enfants issus de familles en grande précarité.

Marie-France Suinat a évoqué la façon dont Joseph Wresinski s'est intéressé à des situations vécues dans la commune : par exemple une maman dont « la simplicité de vie suscitait l'étonnement de tous », qui allait chercher du bois dans la forêt.

Plusieurs autres participants ont fait le lien avec les situations d'aujourd'hui, comme celle des populations Roms qui sont chassées d'un lieu à l'autre.

A la toute fin de la rencontre, Marc Gilbert a tenu à mentionner que chaque fois que le Père Joseph quittait Béthemont-la-Forêt en voiture, il prenait soin de s'arrêter au bord de la route pour le saluer personnellement.

Alain L, qui entretient bénévolement le jardin de l'ancienne maison du Père Joseph a pour sa part rappelé : « Toute la base est dans l'homme, dans la responsabilité de l'homme. Ce qu'on voit dans ce film "de l'école, non ! tu vas garder les vaches", je l'ai connu comme enfant de l'assistance publique, j'ai subi à coups de pied aux fesses. Et dans ce texte des principes directeurs, je vois cette phrase « L'enfant doit être protégé ». Tout est dit ! »

Elisabeth et Xavier Verzat occupent actuellement la maison du 6 rue de Montubois. Volontaires permanents d'ATD Quart Monde, ils travaillent respectivement à Pierrelaye et à Baillet-en-France. Elisabeth fait partie de l'équipe d'accompagnement et de soutien aux actions d'ATD Quart Monde en Europe, et Xavier est coordonnateur du Centre international Joseph Wresinski (CIJW) à Baillet-en-France, centre de recherche, de mémoire et de formation du Quart Monde.

Pour aller plus loin : plusieurs ouvrages sur Joseph Wresinski et sur son action sont disponibles à la bibliothèque, pour tous les âges.

On peut aussi consulter sur le site web de la commune et sur différents liens www.joseph-wresinski.org
www.atd-quartmonde.fr

LES ACTIVITES DU C.C.A.S

La galette des rois

Il y avait, cette année, 30 rois et reines potentiels. Mais seuls quelques-uns d'entre eux ont été élus. Une fois de plus, cette animation de l'Épiphanie organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Béthemont-la-Forêt a été un beau succès auprès de nos seniors de plus de 65 ans.



Après midi crêpes

Lors de cet après midi, un loto a été animé par Monsieur le Maire avec de nombreux lots gagnés. Mini chaîne Hifi, sac à dos pique nique, petites verrines de mise en bouches ont trouvé preneur après une compétition ardue des participants.

Les crêpes sont faites comme tous les ans par les membres du CCAS accompagné de cidre..



À la découverte de la ville d'Amiens



La sortie annuelle pour les aînés de notre village, sera consacrée à une journée « A la découverte d'Amiens » le 17 juin prochain : Promenade commentée en barque dans les hortillonnages mosaïques de jardins entourés de multiples canaux, visite guidée du vieil Amiens, déjeuner dans un restaurant au bord de l'eau, visite de la cathédrale Notre Dame, classée au patrimoine de l'Unesco.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 5 juin auprès du secrétariat de la Mairie.

Pour participer aux animations du C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale organise tout au long de l'année des activités pour les aînés de notre village. Pour y participer il vous suffit d'avoir plus de 65 ans et de résider dans notre village. Aussi, si vous remplissez ces conditions et que vous n'avez pas été contacté pour participer à ces animations, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

VIE LOCALE

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Cette année, la cérémonie commémorant la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars 1962, a revêtu un caractère exceptionnel du fait de son officialisation par l'état.

Des directives provenant du Ministre des anciens combattants ont été transmises aux Préfets pour que dans toutes les communes de France les municipalités participent à ce devoir de mémoire.

C'est ainsi qu'à Béthemont à 9 h 30 devant le monument aux morts quatre gerbes de fleurs ont été déposées, la première par notre Maire Monsieur DAGONET, au nom du Député de notre circonscription Monsieur CARPENTIER, la seconde par Monsieur BARENTIN Conseiller Général, la troisième par Monsieur WAGENTRUTZ pour la Municipalité et la dernière par Monsieur COMBERMOUS Président du comité local de la F.N.A.C.A.



A la fin de la cérémonie, Monsieur DAGONET a décoré trois de nos anciens combattants, Messieurs : NEYT, TELLIER et MACOGNE en accompagnant chaque remise de médaille d'un petit discours retraçant les éléments importants de leur vie.

Avant de se séparer, les personnes présentes ont pu apprécier le vin d'honneur et les petits fours offerts par la municipalité.



INFO PRATIQUE

La petite page verte

Allez-vous avoir intérêt à retirer de terre vos bulbes après leur floraison, afin de les jeter ?

N'agissez surtout pas de cette façon, sauf s'il s'agit de vieux oignons ayant déjà fleuri plusieurs années de suite et qui commencent sensiblement à s'essouffler !

La suppression des fleurs fanées pour préserver les bulbes

Après la floraison de vos plantes bulbeuses, les fleurs se dessècheront, en prenant alors un aspect peu attrayant. Par ailleurs, ces fleurs donneront naissance, au bout d'un certain temps, à des graines que vous n'utiliserez pas et qui puiseront dans les réserves de vos bulbes. N'hésitez donc pas à éliminer ces fleurs fanées, devenues indésirables !

La récupération des bulbes, une étape délicate

Il est recommandé d'attendre que le feuillage de vos plantes bulbeuses ait bien jauni avant d'en déterrer l'oignon. Ne pas respecter cette précaution conduirait vos bulbes à ne pas disposer d'assez de réserves pour refleurir l'année suivante. Mais ce délai d'attente risque de donner à vos massifs un aspect parfois assez désolant. Pour éviter cela, une solution va consister à libérer la place pour y replanter quelques espèces florales annuelles ou vivaces. Choisissez pour cela un endroit reculé de votre jardin, où vos plantes bulbeuses pourront continuer à jaunir. Creusez une tranchée assez longue pour accueillir tous vos sujets. Déterrez vos bulbes sans enlever de feuilles et de racines. L'idéal sera de les déplanter en motte, si vous ne craignez pas de démunir de terre vos massifs. Arrosez régulièrement cette culture d'attente.

Le sommeil des bulbes : préparez leur lit !

Dès que le feuillage de vos plantes bulbeuses aura bien séché, il faudra retirer de terre leurs oignons afin de les mettre en sommeil jusqu'à l'automne. Posez-les dans une caissette, sur du papier-journal ou sur un lit de sciure de bois, pour éviter l'humidité. Laissez surtout le tout sans couvercle pour permettre une bonne aération et éviter l'apparition de maladies. Une bonne température de stockage se situe entre 2 et 9°C, c'est-à-dire dans une ambiance de garage non chauffé, de cave saine ou d'abri de jardin.

Bulbes à laisser en terre

Les narcisses et surtout les petits oignons (muscaris, anémone blanda, scille de Sibérie, crocus, aconit d'hiver, tulipe botanique, etc.) gagneront à rester en place. Abandonnés à eux-mêmes, ils proliféreront d'année en année en donnant à votre jardin une note plus naturelle. Après leur floraison, il vous suffira de couper leurs tiges florales et de conserver leur feuillage pour que les bulbes reconstituent leurs réserves.

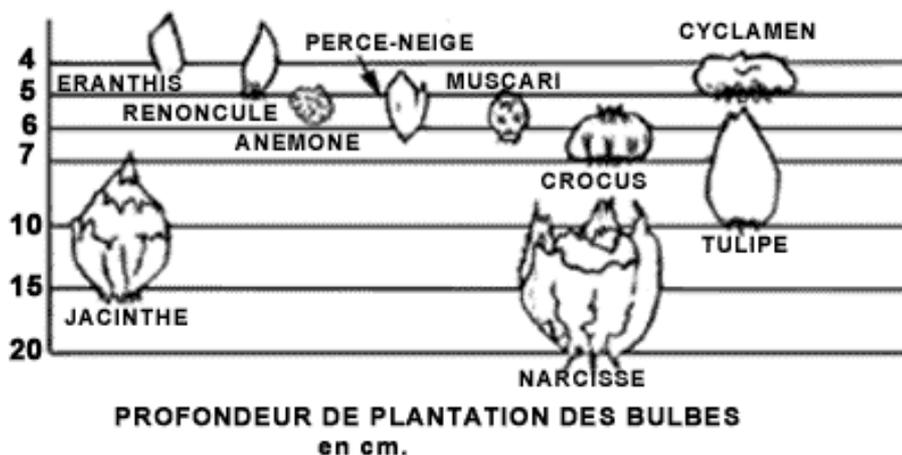




Photo - JYves Lacôte

Le château de la chasse et son étang

véritable curiosité architecturale édifié au XII^{ème} siècle, c'est un tableau entre ses deux étangs. Petit château féodal, il a appartenu au Duc de Montmorency. Il a reçu des rois célèbres comme François 1^{er} qui venait chasser en forêt de Montmorency.

Classé monument historique en 1933, il est acquis par l'Etat en 1973 restauré à partir de 1980 et remis en gestion à l'ONF.



Pêcheur au coup - crédit :FNPF



Float-tube- crédit : Team-Carna 95

Journée de pêche exceptionnelle à l'étang de la chasse !

dimanche 16 juin 2013

L'Office national des forêts et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Val-d'Oise, vous invitent exceptionnellement à pêcher à l'étang de la chasse en forêt domaniale de Montmorency. Cette journée est ouverte à tous les publics désireux d'apprendre à pêcher.

Objectif : découvrir et s'initier à la pêche !

Cet événement gratuit, ouvert à un public très large a pour objectif de créer un événement lié à la pêche. Ce moment convivial et festif sera l'occasion pour le public de rencontrer des passionnés et spécialistes de la pêche ainsi que des forestiers, dans le cadre magnifique de l'étang de la chasse.

Le lieu : l'étang de la chasse en forêt de Montmorency

Situé en forêt domaniale de Montmorency, l'étang de la chasse est situé en bordure du prestigieux château de la chasse. La pêche n'y est habituellement pas autorisée afin de garantir le caractère magique du site. Très fréquenté, facilement accessible, il reste un espace naturel composé d'une biodiversité riche.

Au programme le dimanche 16 juin

- **Un espace 'initiation à la pêche' de 8 h à 18 h**, animé par des spécialistes, **limité à une vingtaine de postes.**
- **Une démonstration de float-tube et de pêche aux carnassiers**, animée par la fédération de la pêche et ses associations.
- **Un simulateur de pêche.**
- **Un espace libre pour les pêcheurs de 8 h à 13 h, limité à une vingtaine de postes.**
- **Une balade commentée**, animée par l'ONF sur les chemins forestiers. **Départ à 14 h 30 au stand ONF.** Groupe de 30 personnes maximum.
- Il sera également possible de **pique-niquer le midi sur place.**

Café Philosophique

Centre culturel

1, rue Jean-Baptiste Clément-95570 BOUFFEMONT

Plan d'accès : <http://tinyurl.com/philobouffemont>



Vendredi 31 mai 2013 à 20h15

Thème :

"Quelles valeurs pour notre société d'aujourd'hui ? "

Animation : Catherine Delaunay et Pierre Haller



<http://cheminphilo.blogspot.com>